

Adrien THOMAS

CRPS, Université Paris I

Les frontières du syndicalisme

La CGT de l'énergie à l'épreuve de la consultation du personnel d'EDF-GDF du 9 janvier 2003

Cahiers du Grip, 1, 2005, p. 41-52, www.grip.free.fr/cahiers/1/thomascg1.pdf

La question de la délimitation des frontières du syndicalisme, notamment vis-à-vis du politique et de l'économique, fait partie des débats récurrents au sein des organisations syndicales. Elle a notamment été actualisée au sein de la confédération CGT lors du débat de début 2005 sur le positionnement confédéral par rapport au projet de Constitution européenne. Alors que les tenants d'une position abstentionniste autour de l'équipe dirigeante de la confédération mettaient en avant la nécessaire distance du syndicalisme par rapport aux enjeux et débats du champ politique, les partisans, finalement majoritaires, du « non » insistent sur la nécessité pour le syndicalisme de prendre position sur une question qui « concerne la vie des salariés ». Les politistes et sociologues français se sont relativement peu intéressés aux débats et conflits internes aux organisations syndicales autour de l'interprétation légitime de la volonté et des intérêts des salariés. Prédomine trop souvent une vision homogène des organisations syndicales qui ne prend pas suffisamment en compte les conflits qui marquent pourtant la vie quotidienne des organisations syndicales. Dans notre mémoire de DEA, « Négociations sans mandat. La CGT de l'énergie et la consultation du personnel d'EDF-GDF du 9 janvier 2003 », nous nous sommes notamment intéressés à la question des formes et enjeux des conflits et débats internes au syndicalisme à l'exemple des controverses qui ont accompagné, à l'intérieur de la fédération CGT de l'énergie, la tenue d'une consultation des agents d'EDF-GDF sur l'avenir de leur régime spécial de retraite en janvier 2003. Le résultat de cette consultation, organisée à l'initiative de la CGT de l'énergie par l'ensemble des fédérations syndicales (à l'exception de FO), avait pris au dépourvu les observateurs médiatiques et politiques, mais aussi l'équipe dirigeante de la CGT de l'énergie : les salariés et retraités d'EDF-GDF ont refusé à 53,4 % le projet de réforme de leur régime de retraite. Moment de crise, grippant le fonctionnement habituel de la CGT de l'énergie, la consultation du 9 janvier 2003 à EDF-GDF a donné lieu à une visibilisation de divergences et conflits intra-syndicaux qui restent habituellement dans l'ombre. Lors de ces débats, la question des frontières et limites du syndicalisme est revenue de façon fréquente. On s'intéressera successivement aux formes prises par le débat intra-syndical en examinant quelques exemples de communication entre les instances de base (syndicats locaux) et le sommet (bureau confédéral) de l'organisation, à la place de la confédération dans les débats internes et à la réactualisation de rhétoriques de disqualification et de délégitimation issues de l'univers communiste (tournant autour de la dénonciation du « gauchisme » ou de la « trahison » et « collaboration de classes »).

« CAMARADES OU JUDAS » : MESSAGES DE LA BASE

Les dirigeants syndicaux se disent volontiers « à l'écoute du terrain » ou « au contact des syndiqués », mais précisent rarement les moyens qu'ils utilisent pour le faire. Les travaux sociologiques sur les groupes d'intérêt n'ont pas non plus beaucoup pris en considération cette dimension : « On a jusqu'ici peu réfléchi sur les « oreilles » des groupes. Sur les méthodes artisanales ou revendiquant les attributs de la scientificité qui permettent aux dirigeants de parler au nom de... »¹. Dans le cas de la consultation des agents d'EDF-GDF, le scrutin est précédé d'une période de consultation des syndicats locaux qui doit leur permettre de prendre position par rapport au projet de réforme du régime de retraite et de transmettre leur appréciation à la direction fédérale. Au cours de ce processus de consultations locales, les opposants du projet privilégient le recours aux formes traditionnelles de consultation du répertoire d'action syndical, centrées sur le rapport « physique » aux salariés (assemblées générales, distribution de tracts, prises de parole), tandis que l'équipe dirigeante de la fédération met en avant des sondages menés pour le compte des directions d'entreprise ou des exemples de consultations locales à bulletin secret favorables au « oui ».

La direction de la CGT de l'énergie, divisée dans son appréciation du relevé de conclusions issu des négociations menées, au cours du deuxième semestre 2002, sur la réforme du régime de retraite spécial des agents d'EDF-GDF, décide de dégager la responsabilité de l'appréciation du relevé de conclusions vers les échelons inférieurs de la fédération. Les syndicats locaux sont appelés à « consulter » leurs adhérents et/ou les salariés sur leur appréciation du relevé de conclusions et à faire remonter les résultats de ces consultations à la direction fédérale. Tandis que la majorité des syndicats locaux associent les salariés et syndiqués à cette consultation, d'autres réunissent uniquement l'instance décisionnelle du syndicat (Commission exécutive ou Bureau des syndicats). Les assemblées générales du personnel tenues par les syndicats locaux CGT regroupent - selon une vingtaine de procès verbaux syndicaux consultés - de 8 à 350 personnes (avec une moyenne tournant autour de 50 personnes). Selon les décomptes syndicaux, la majorité des participants sont des syndiqués, avec une présence minoritaire de non-syndiqués. Un nombre limité de syndicats locaux CGT procède à des « consultations formelles à bulletin secret » (selon la formule fédérale), avec des résultats variables : les consultations réalisés à Chalon sur Saône (80 % de « oui »), Lille (81 % de « oui ») et Perpignan (53 % de « oui ») sont favorables au relevé de conclusions, tandis que celles tenues à Cergy (75 % de « non »), à la CNEN (78 % de « non ») et à Cannes (87 % de « non ») sont défavorables. L'ampleur des discordances entre les votes peut être liée aux modes d'organisation plus ou moins rigoureux du scrutin, aux orientations des équipes militantes locales, à l'historique de la conflictualité dans chacune des unités ou à la date plus ou moins précoce ou tardive de la consultation. La préférence de la plupart

des syndicats locaux pour la tenue d'assemblées générales avec des votes à main levée plutôt que pour la consultation à bulletin secret peut s'expliquer par le fait que l'assemblée générale affirme l'unité du groupe professionnel et fait une large part au discours des militants et responsables syndicaux. Stéphane Sirot note sur la fonction du vote au sein de l'assemblée générale de grévistes : « La forme prise par le vote est variable : il s'effectue le plus souvent à main levée, parfois par acclamation, plus rarement à bulletin secret. [...] il faut sans doute y voir la volonté de promouvoir la transparence des positions individuelles, et le refus de ce qui, aux yeux de certains, s'apparente à une forme d'individualisme ou de pusillanimité. »² Durant la semaine du 23 au 27 décembre 2002, les votes réalisés en assemblée générale donnent tous des résultats opposés au relevé de conclusions. Le caractère très majoritaire des refus (sur 18 votes, 9 votes ne donnent aucune voix en faveur du relevé de conclusions) s'explique sans doute par le fait que les assemblées générales ont été animées par des équipes militantes opposées au relevé de conclusions et qu'elles ont mobilisé avant tout les salariés les plus proches des syndicats (militants, adhérents ou sympathisants).

La communication, par télécopie, des résultats des votes locaux sur le relevé de conclusions à la direction fédérale est le plus souvent accompagnée des procès verbaux des AG du personnel. Ces procès-verbaux, souvent assez librement rédigés, décrivent l'état d'esprit des syndiqués, et portent des critiques parfois virulentes contre la direction fédérale. Les réactions au relevé de conclusions sont en effet vives dans une partie de l'appareil intermédiaire de la CGT de l'énergie. Ces responsables syndicaux estiment notamment qu'ils ont été tenus à l'écart des négociations et que le texte proposé s'inscrit dans une logique d'accord donnant-donnant avec les directions d'entreprises qu'ils ne partagent pas (privatisation contre maintien des avantages sociaux pour le personnel en place). La plupart des expressions des syndicats appellent la direction fédérale à ne pas signer le relevé de conclusions et insistent sur la nécessité d'associer les syndiqués à la prise de décision finale. Les motifs du refus de la réforme de retraite attribués aux syndiqués sont le plus souvent le refus global de la privatisation d'EDF-GDF, des interrogations sur la garantie de la hauteur des prestations et sur la pérennité du régime spécial. Le syndicat CGT de Paris Aurore affirme ainsi dans son « procès verbal d'assemblée du personnel », tenue le 17 décembre de 7.30 heures à 9 heures à l'agence d'exploitation de la Rue Saint Maur (Paris 11^e), en présence de 30 agents : « Le sentiment des collègues est que d'une part les garanties de pérennité du régime sont trop faibles et d'autre part, ils refusent le chantage qui consisterait à assurer en partie la retraite des agents mais de nous lier à l'acceptation de la concurrence et de la transformation juridique des entreprises. La situation de France Télécom est souvent revenue dans les débats. »³ Certains syndicats locaux évoquent les réactions des adhérents comme le fait le syndicat CGT de Pyrénées-Gascogne dans un courrier au Bureau fédéral : « Accessoirement nous vous alertons sur les réactions collectives de nos syndiqués, qui, souvent de façon très virulente, nous téléphonent pour nous faire savoir leur opposition à toute idée de signature ou d'avis favorable de la FNME-CGT sur le relevé de conclusions. »⁴

Certaines réponses faites par les syndicats se distinguent par l'adoption d'un ton et style qui évoquent davantage le vocabulaire et champ sémantique du tract revendicatif, que ceux d'une communication entre membres d'une même organisation syndicale. Le fait que les textes sont adressés à la seule direction de l'organisation et destinés à circuler uniquement dans l'entre-soi restreint de l'appareil permet une tonalité agressive qui ne serait pas employée dans un texte accessible aux syndiqués ou au personnel (les responsables syndicaux considèrent généralement que les divergences inter- et intrasyndicales « n'intéressent pas les salariés » ou ont un effet rédhitoire). Certaines réponses de syndicats locaux, souvent des structures comptant relativement peu d'adhérents, ne critiquent pas seulement le contenu du relevé de conclusions, mais mettent directement en cause la direction fédérale de la CGT et affichent un sentiment d'exaspération. Le texte envoyé par le syndicat CGT de l'Equipe d'intervention mécanique (EMI) de Castres à la direction fédérale fait partie des prises de position les plus virulentes : « CECI EST NOTRE ULTIME AVERTISSEMENT, au demeurant partagé par de plus en plus d'électriciens et gaziers dans ce pays. Le résultat de vos actes futurs conditionnera la continuité ou la cessation de notre appartenance à notre chère CGT. Recevez, camarades ou JUDAS, nos très amères salutations »⁵. Le syndicat CGT de Brassac s'adresse en des termes similaires à la direction fédérale : « Aujourd'hui, Messieurs, la balle est dans votre camp. Prenez note de la position des agents de la « CGT d'en bas » et agissez en conséquence. Vous devez protéger les intérêts des agents par lesquels, nous vous rappelons, vous êtes mandatés. Une approbation de ce relevé de conclusions entraînera un retrait de notre appartenance à la CGT. »⁶

TOUS AVEC BERNARD THIBAUT

Dans les affrontements au sein de la CGT de l'énergie, le recours à la confédération tient une place plus ou moins importante en fonction du niveau des protagonistes dans l'appareil. Alors que les intérêts des salariés ou le « mandat » qu'ils auraient donné le 3 octobre 2002 sont invoqués de manière prépondérante dans les échanges entre syndicats locaux et direction fédérale, le positionnement (réel ou supposé) de la confédération devient une ressource de légitimation et de justification (ainsi qu'une instance possible d'arbitrage des conflits) de plus en plus importante au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie de la fédération. Si la direction confédérale ne peut pas intervenir d'une manière trop visible dans les débats d'une fédération (les statuts de la CGT proclament l'autonomie des fédérations), la possibilité d'une intervention existe néanmoins, d'autant plus que le phénomène actuel d'institutionnalisation du syndicalisme, dans lequel le « mouvement syndical se vide par le bas et se remplit par le haut »⁷, renforce le poids de l'échelon confédéral.

Si l'ensemble des directions des confédérations syndicales ne veulent pas faire de la privatisation d'EDF-GDF et de la réforme du régime spécial de retraite de ses agents un sujet de mobilisation interprofessionnelle⁸, elles sont néanmoins obligées de prendre en compte l'importance des enjeux du dossier. Le poids de sa fédération de l'énergie fait que la confédération CGT est particulièrement concernée. La direction confédérale doit veiller à quatre impératifs : l'unité interne de la fédération de l'énergie (à l'époque la première fédération CGT en nombre d'adhérents), les effets de la négociation à EDF-GDF sur d'autres régimes spéciaux de retraite (SNCF, RATP), la lisibilité de son approche d'ensemble de la réforme du régime général des retraites programmée pour 2003 et enfin son positionnement politique face au gouvernement Raffarin. La préservation de l'unité syndicale construite au niveau confédéral avec la CFDT est un autre impératif essentiel pour la direction de la CGT. Elle constitue en effet le pivot de sa stratégie dans le dossier de la réforme générale des retraites. Une trop grande radicalité dans l'opposition à la privatisation d'EDF-GDF risquerait de la mettre en danger.

La démarche de l'équipe dirigeante de la fédération de l'énergie dans le dossier de la réforme des retraites d'EDF-GDF (reconnaissance de la nécessité d'une réforme, participation aux négociations), a globalement reçu l'aval de la majorité de la direction confédérale et préfigure les grandes lignes de l'approche confédérale de la réforme du régime général⁹. D'après plusieurs témoignages de responsables CGT, la direction confédérale a eu des doutes sur la capacité de l'équipe de direction fédérale de maîtriser l'aspect technique et les implications politiques du dossier des retraites. A la fin novembre 2002, le bureau confédéral exprime ainsi des inquiétudes sur le déroulement des négociations et renforce son suivi des négociations afin de préserver la cohérence d'ensemble de la démarche confédérale. Ces incertitudes et frictions dans les relations entre la direction confédérale et l'équipe dirigeante de la fédération, ainsi que l'isolement dans laquelle la fédération de l'énergie s'est longtemps placée par rapport à la confédération (du fait de sa capacité d'autonomie financière et organisationnelle), font que les opposants au relevé de conclusions à l'intérieur de la fédération peuvent espérer obtenir, à défaut d'un soutien majoritaire de la confédération à leur positionnement, au moins une attitude de neutralité qui leur laisserait un espace de légitimité pour argumenter en faveur de leur position sans être disqualifiés d'emblée comme des « opposants à la ligne Thibault ». Inversement, l'équipe dirigeante de la CGT de l'énergie compte obtenir le soutien de la confédération comme caution face à son organisation des cadres, l'UFICT :

Je pense que chacun a actionné ses réseaux pour qu'il y ait un positionnement de la confédération en sa faveur. Il y a eu une démarche de lobbying très forte de la part de Denis Cohen pour obtenir un soutien de la confédération, ne serait-ce que pour calmer un peu l'UFICT nationale. Et en parallèle les dirigeants de l'UFICT nationale sont intervenus auprès de Michel Doneddu, trésorier confédéral, mais aussi ancien secrétaire général de l'UFICT. (Michel Briganti, bureau du syndicat UFICT-CGT des services centraux EDF)

Le positionnement de l'UFICT a entraîné des divisions au sein du Bureau confédéral de la CGT. A l'issue des négociations, le Bureau confédéral décide le 10 décembre 2002 d'adresser une note d'appréciation du relevé de conclusions à la fédération de l'énergie. Rédigée par Jean-Christophe Le Duigou, qui suit pour la confédération le dossier des retraites à EDF-GDF, la note est largement favorable au texte négocié¹⁰. En réaction, Michel Doneddu - membre du Bureau confédéral et ancien secrétaire général de l'UFICT - adresse une lettre aux autres membres du Bureau confédéral, ainsi qu'aux directions de la fédération de l'énergie et de l'UFICT, dans laquelle il affirme que la note de Jean-Christophe Le Duigou ne reflète pas la tonalité des débats de la direction confédérale. Lors de la réunion du Conseil confédéral national de la CGT (CCN) du 17 décembre 2002, Michel Doneddu intervient pour critiquer le « fonctionnement interne de la fédération Mines-Energie, où depuis le mois de septembre les décisions d'instances sont systématiquement remises en cause par la direction fédérale au plus haut niveau. »¹¹ Un tel débordement des débats internes d'une fédération au niveau confédéral est exceptionnel. Une membre du Bureau confédéral en 2002, le qualifie de « franchissement de ligne » :

L'attitude de Michel Doneddu au CCN était un franchissement de ligne que je ne peux pas partager. Ça devait se traiter démocratiquement en interne de la fédération. (Jacqueline Lazzarre, bureau confédéral CGT)

Bernard Thibault ne prend pas publiquement position sur le résultat des négociations à EDF-GDF, ni avant, ni après la consultation. Selon des articles de presse et certains responsables CGT, le secrétaire général de la confédération aurait espéré voir le « oui » l'emporter, mais Bernard Thibault ne s'est jamais publiquement prononcé sur le relevé de conclusions ou la consultation. Alors que Jean-Christophe Le Duigou a ouvertement soutenu la direction fédérale, un usage stratégique de l'ambiguïté et du silence, préservant la fonction d'intégration et de médiation du secrétaire général, semble avoir présidé à l'attitude de Bernard Thibault. L'indétermination et un certain flou semblent marquer en général le style de direction de Bernard Thibault comme le suggère l'ancienne trésorière confédérale, Lydia Brovelli : « Certes, il est très à l'écoute. Mais on ne sait jamais ce qu'il pense réellement. Pendant les deux années où j'ai travaillé au quotidien avec lui, je n'ai jamais réussi à me faire une idée précise de ce qu'il pensait sur les sujets essentiels. » (*Liaisons sociales magazine*, mars 2003).

Le silence du secrétaire général et son absence de prise de position sur la consultation permettent aux différentes parties en présence dans la fédération de l'énergie de se revendiquer de la légitimité confédérale :

Au niveau confédéral, Denis Cohen s'est fait rentrer dans le chou par Bernard Thibault sur plusieurs trucs : déjà annoncer dans la presse qu'on allait sauver les retraites à EDF c'était une maladresse monumentale. Et

Thibault lui dit, tu nous emmerdes à vouloir négocier ta retraite tout seul. Tu ne tiens pas compte de la solidarité interprofessionnelle. (Bernard Gotté, secrétaire général du syndicat interprofessionnel CGT de l'énergie de Cattenom)

On a travaillé très, très serré avec la confédération. On a eu un travail permanent notamment sur les argumentaires qu'on a élaborés à la fin de la négociation. Cela a parfois transposé le débat parce qu'au niveau des autres fédérations de la CGT on avait le même débat que chez nous : est-ce qu'on accompagne l'ouverture du capital ou est-ce qu'on mène une réforme qui pérennise et garantit les retraites ? (Eric Cachen, bureau fédéral CGT de l'énergie)

Bernard Thibault a été complètement pour la consultation. Donc le débat on l'a fait avec Jean-Christophe Le Duigou et Bernard. Au niveau de la direction confédérale on a surtout été aidés. (Denis Cohen, secrétaire général CGT de l'énergie)

L'indétermination du positionnement confédéral et les divisions au sein du Bureau confédéral, rendent possibles des invocations croisées de la légitimité confédérale. Une des raisons de l'échec relatif de l'échange politique autour des retraites à EDF-GDF est sans doute l'absence d'un soutien déterminé de la confédération à l'équipe dirigeante de la fédération de l'énergie. L'épisode de la consultation sur les retraites atteste de l'importance de l'échelon confédéral dans les luttes de légitimité au sein d'un appareil fédéral.

« GAUCHISTES », « TRAITRES », « MEGALOMANES » : RHETORIQUES DE DISQUALIFICATION

Alors que la presse a majoritairement utilisé une grille de lecture opposant syndicalistes « modernistes » et « archaïques » pour caractériser les débats internes de la CGT de l'énergie, les acteurs syndicaux ont surtout mobilisé des discours de dénonciation tournant autour des notions de « gauchisme » et de « trahison ». En arrière-plan de ces rhétoriques de dénonciation et de disqualification se situe la question des usages légitimes et illégitimes des ressources de l'organisation syndicale (sigle, accès à la presse, moyens matériels). En particulier, l'instrumentalisation des ressources syndicales à des fins politiques ou personnelles est en ligne de mire des contradicteurs. Ceci montre l'importance continuée de la délimitation des frontières du syndical vis-à-vis des partis politiques (avec la hantise de la « récupération politique ») et des élites sociales (avec le danger de la « collaboration de classe »). Mais en même temps, les termes et le vocabulaire utilisés renvoient au noyau dur du référentiel¹² militant cégétiste avec d'un côté la dénonciation des « gauchistes »

(irresponsables, manipulateurs...) et de l'autre côté la mise en oeuvre de la thématique de la « trahison » des intérêts ou du « mandat » des salariés.

Une première ligne de disqualification mise en oeuvre lors du débat sur le relevé de conclusions consiste à imputer à ses opposants des visées de carrière personnelle et de privatisation des ressources collectives de l'organisation syndicale. Dans l'entre-soi restreint de l'appareil central de la fédération de l'énergie, dont les principaux responsables militent et travaillent ensemble depuis des années, cette ligne de dénonciation va souvent de pair avec la prédominance d'un registre de la disqualification personnelle et non pas politique. Dans un texte de bilan sur la période de la consultation, Régine Bartholomei, membre de la Commission exécutive fédérale de la CGT de l'énergie, met à l'index « quelques « polémiqueurs » qui donnent un coup de pied à chaque virgule mal placée ou quelques « mal dans leur peau » qui pour se justifier veulent tout casser ou couper des têtes. »¹³ Dans son livre d'entretiens, Denis Cohen affirme à propos de ses contradicteurs à l'intérieur de la fédération : « [Au niveau fédéral] certains veulent du pouvoir. Leur attitude frise même parfois l'infantilisme : les gars ont l'impression de devenir importants parce qu'on leur tend un micro, ou parce qu'on parle d'eux dans la presse... Ça relève presque de la psychiatrie ! »¹⁴ Un membre du Bureau fédéral et responsable de l'organisation des cadres, UFICT, qui affirme être visé dans ces lignes, accuse en retour Denis Cohen d'être inféodé au président d'EDF, François Roussely, dans une reconstitution de l'histoire de l'échange politique renouvelé entre la CGT de l'énergie et la direction d'EDF à partir de 1998 comme histoire d'une corruption individuelle :

Quand François Roussely est arrivé, Denis Cohen nous a dit que ça allait être autrement plus difficile qu'avec Edmond Alphandéry, avec qui on était dans l'affrontement. Et au début Cohen nous disait : Roussely me harcèle sans arrêt, il fait le forcing. Et ça, ça a duré des mois et des mois jusqu'à ce qu'il en a eu raison. Il a réussi à mettre la main dessus, l'a pris dans ses serres et puis c'était fini. Si on avait été plus collectif et si certains dans le collectif s'étaient montrés responsables au lieu d'être des courtisans, Denis Cohen ne serait pas devenu ce qu'il est aujourd'hui. Comme Cohen était quelqu'un qui était un peu faible, qui avait un problème de confiance et avait besoin d'être rassuré, Roussely l'a flatté, il a fait ce qu'il fallait et il en a fait quelqu'un qui est devenu mégalomane. C'est clair quand on lit son bouquin. » (Gérard Rodriguez, bureau fédéral UFICT-CGT).

La caractérisation de Denis Cohen comme mégalomane n'est pas propre à Gérard Rodriguez mais a souvent été employée au cours d'entretiens informels menés avec des responsables de la CGT de l'énergie. Avec ce que le terme implique comme ambition personnelle pathologique et perte de contact avec la réalité, il entre en résonance avec la critique des modalités d'élaboration de l'échange politique comme une entreprise déconnectée de la base syndicale¹⁵.

Une seconde ligne d'argumentation consiste à dénoncer l'instrumentalisation du syndicat à des fins politiques. L'équipe dirigeante autour de Denis Cohen accuse

ainsi des militants d'extrême gauche (ou des courants minoritaires « anti-huistes » du PCF, ex-refondateurs autour de Patrick Braouezec et Pierre Zarka) de vouloir organiser « un troisième tour social » après l'élection présidentielle. La montée en généralité de la part des opposants du relevé de conclusions, qui invoquent l'impératif de solidarité interprofessionnelle face à la réforme annoncée du régime de retraite général est délégitimée comme une volonté d'instrumentaliser à des fins politiques le débat sur la réforme du régime de retraite d'EDF-GDF. Le noyau dur du référentiel communiste, dont le discours « anti-gauchiste » fait partie (avec le rejet de la division, une vision « campiste » ami-ennemie du champ politique et l'ouvriérisme), est mobilisé pour redonner une cohérence à l'appareil fédéral. La stigmatisation des gauchistes a ainsi conduit des responsables fédéraux à faire courir la rumeur qu'un des membres du Bureau fédéral opposé à la signature du relevé de conclusions (Gérard Rodriguez) était un « trotskiste » (qualificatif infamant dans une partie de l'appareil CGT), alors qu'il est en réalité membre du PCF et ancien élu municipal communiste dans sa ville. Une vieille question du syndicalisme est ainsi réactivée : les membres du PCF, de la LCR, de LO ou du PT adhèrent-ils à titre individuel au syndicat ou le font-ils « au nom » ou « pour le compte » de leur organisation politique ? Sont-ils avant tout des militants syndicaux avec un engagement politique ou des militants politiques qui veulent transformer le syndicat en porte-voix politique afin de gagner des adhérents et capter des ressources ? Souvent mené avec une visée polémique, ce débat se révèle peu productif en ce qu'il se limite généralement à régler des comptes politiques entre des fractions d'appareil dans lesquels les « manipulateurs » sont toujours les autres (les « gauchistes », les « communistes »).

Dans un appareil syndical encore fortement marqué par les valeurs du système d'action communiste, le discours anti-gauchiste rencontre un écho, car il correspond aux cadres de perception et de compréhension du monde d'un certain nombre de responsables syndicaux intermédiaires et supérieurs de la CGT (qui sont par ailleurs souvent des adhérents du PCF). Didier Giraud, membre du Bureau fédéral, écrit dans un texte interne sur les dysfonctionnements au sein de la fédération : « Que dire [...] de la présence hors mandat lors du Conseil général du 17 octobre [2002] d'une vingtaine de syndiqués pilotés par la LCR et plus aptes à défendre et applaudir le positionnement de FO qu'à construire collectivement celui de la CGT. »¹⁶ Dans cette phrase, Didier Giraud mobilise tout le registre des reproches de l'équipe dirigeante de la CGT contre l'extrême gauche : le manque de légitimité (« présence hors-mandat »), l'instrumentalisation (« pilotés par la LCR ») et la déloyauté alliée à l'incompétence syndicale (« plus aptes à défendre et à applaudir le positionnement de FO qu'à construire collectivement celui de la CGT »). Le faible poids numérique de l'extrême gauche et sa surprésence dans les débats est également évoqué par Denis Cohen dans son livre d'entretiens : « Des syndicats tenus par la LCR et le PT, j'en compte une dizaine, pas plus au sein de la fédération Energie. Sur un total de 400 ! Ce qui est sûr c'est que cette poignée de syndicats fait un bruit d'enfer. »¹⁷ Un responsable syndical réplique à cette affirmation en

mobilisant le discours de l'indépendance syndicale et de la séparation entre l'engagement politique et syndical :

Question : Denis Cohen affirme qu'une dizaine de syndicats sont tenus par la LCR et le PT...

La LCR et le PT ne dirigent aucun syndicat, cette affirmation est stupide et politicarde. D'après ce que j'ai compris des statuts de la CGT, ce sont les adhérents des syndicats qui élisent leurs dirigeants. Ensuite les dirigeants peuvent avoir une appartenance politique ou pas. Mais dans tous les cas, je crois que la tendance majoritaire quand même dans l'appareil de la fédération de l'énergie, ce sont des militants issus du PCF et qui figurent d'ailleurs en très bonne position parmi ceux qui ont appelé à voter « non » lors de la consultation. Les animateurs syndicaux stigmatisés par Denis Cohen sont des militants syndicaux qui réagissent en militants syndicaux. Lorsqu'on leur propose de signer un texte qui fait carrément exploser les garanties statutaires et sociales de nos Etablissements, ils réagissent en syndicalistes. (Michel Briganti, bureau du syndicat UFICT-CGT des services centraux EDF)

D'après l'un des initiateurs de l'appel des dix syndicats parisiens à voter « non » lors de la consultation du 9 janvier 2003, le discours anti-gauchiste de Denis Cohen a néanmoins rencontré un certain écho dans la fédération :

Les contacts qu'on a pris avec des syndicats de province, ça a moins bien marché parce que tu as besoin de confiance. Si les syndicats se sentent manipulés par une fraction politique, ils ne bougent pas. A ce niveau il est évident que le discours de Cohen était efficace.

Question : Le discours anti-gauchiste était donc plus à usage interne qu'externe ?

Oui, c'est choisis ton camp camarade. Si t'es pas avec moi t'es avec les trotskistes. (Bruno Giuliani, secrétaire général du syndicat CGT de l'énergie des services centraux EDF)

La réutilisation des grilles de lecture du monde héritées d'une certaine époque du communisme français (avec son impératif d'unité sans contradiction et de respect du centralisme démocratique) suggère que de nombreux militants et anciens militants du PCF sont encore fortement marqués par le noyau dur du référentiel communiste, malgré les efforts de rénovation et de « mutation » entrepris par le PCF depuis le début des années 1990.

L'enjeu de la délimitation des frontières a joué un rôle important dans les débats internes de la CGT de l'énergie : la frontière entre la « CGT d'en bas » et les «

Messieurs », les « camarades » et « Judas », les « gauchistes » et les « syndicalistes » mandatés... La situation de crise et d'affrontement au sein de l'appareil de la fédération de l'énergie pousse les acteurs en présence à mobiliser le noyau dur de leur référentiel politique et à s'engager dans des conduites de rupture révélatrices.

NOTES

¹ Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 2002, p. 80.

² Stéphane Sirot, *La grève en France*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 129.

³ Texte envoyé par le syndicat CGT de Paris Aurore au Bureau fédéral, daté du 17 décembre 2002.

⁴ Texte envoyé par le syndicat CGT de Pyrénées-Gascogne à la direction fédérale, daté du 17 décembre 2002.

⁵ Typographie respectée. Texte envoyé par le syndicat CGT de l'EIM de Castres à la direction fédérale, daté du 18 décembre 2002.

⁶ Texte envoyé par le syndicat CGT de Brassac à la direction fédérale, daté du 18 décembre 2002.

⁷ Jean-François Amadiou, *Les syndicats en miettes*, Paris, Editions du Seuil, 1999, p. 37. Dominique Labbé affirme dans *Syndicats et syndiqués depuis 1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, que l'appareil central de la CGT s'est démultiplié par cinq entre 1965 et 1985. Contrôlant l'accès à des postes dans de nombreux organes de représentation publics, à des ressources financières provenant d'instances étatiques ou européennes, l'échelon confédéral exerce une influence sur la gestion des reconversions militantes ou professionnelles des dirigeants des fédérations et sur la distribution des ressources entre les différentes fédérations.

⁸ Lors de la manifestation nationale des électriciens et gaziers du 3 octobre 2002 à Paris, Bernard Thibault (CGT), Marc Blondel (FO), Jean-Luc Cazettes (CGC), Jacky Dintinger (CFTC) et Michel Jalmain (« numéro deux » de la CFDT) sont présents au début de la manifestation, mais la brièveté de leur présence et le contenu de leurs déclarations respectives, soulignant le caractère professionnel de la manifestation, marquent une faible volonté de prise en charge confédérale du dossier de l'énergie.

⁹ La démarche de la confédération CGT dans les négociations sur le régime de retraite d'EDF-GDF est surdéterminée par l'échéance de la réforme du régime général. Dans le contexte du retour au pouvoir de la droite en 2002 et d'absence d'un projet alternatif à gauche, la CGT aborde la réforme générale des retraites avec la volonté de négocier dans l'unité intersyndicale avec le gouvernement Raffarin. La plate-forme inter-syndicale élaborée en janvier 2003 (avec la CFDT, FO, la CFTC, la CFE-CGC, la FSU et l'UNSA) devait servir de base à cette négociation. La CGT est prête à accepter l'alignement du secteur public sur le secteur privé, à condition d'obtenir des aménagements pour certaines catégories de salariés du secteur privé (carrières longues, basses retraites). La négociation devait être accompagnée de grèves et de manifestations ponctuelles lors de journées d'action nationales dans un mouvement *stop and go* piloté par les sommets confédéraux. Mais cette démarche d'ensemble sera à la fois bouleversée par l'ampleur et la durée du mouvement social mené par les enseignants contre la décentralisation et la réforme des

retraites, et par l'empressement de la direction de la CFDT de signer dans la nuit du 14 au 15 mai 2003 un accord avec le gouvernement Raffarin après l'ampleur inattendue de la mobilisation du 13 mai 2003. A partir de la rupture de l'unité inter-syndicale par la CFDT, la CGT s'engage dans un accompagnement et un bordage de la conflictualité sociale, tout en demandant la réouverture des négociations.

¹⁰ La position de Jean-Christophe Le Duigou sur le relevé de conclusions ressort clairement d'un entretien donné au lendemain de la consultation du 9 janvier 2003 : « Les gens n'ont pas confiance dans les choix collectifs en matière de retraite. [...] Cela pousse au repli, au chacun pour soi. C'est ainsi que certains agents ont pu choisir par-devers eux les ressources d'EDF, plutôt que de chercher des solutions communes à tous. » (*Libération*, 11 janvier 2003).

¹¹ Résumé de l'intervention de Michel Donnedu lors de la réunion de la CCN de la CGT du 17 décembre 2002, accessible dans la base de données électronique du bi-mensuel confédéral *Le Peuple* (www.lepeuple-cgt.com).

¹² Le référentiel d'une politique permet « d'opérer un décodage du réel grâce à l'intervention d'opérateurs intellectuels qui permettent de diminuer l'opacité du monde en définissant de nouveaux points d'appui pour agir ; et d'opérer un recodage du réel à travers la définition de modes opératoires susceptibles de définir un programme d'action politique. » (Pierre Muller, *Les politiques publiques*, cité dans Claude Penneret et al., *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, 2002, p. 313.

¹³ Contribution individuelle de Régine Bartholomei, janvier 2003, destinée aux membres de la Commission exécutive fédérale.

¹⁴ Denis Cohen, *Pour un syndicalisme durable*, Le cherche midi, 2003, p. 173.

¹⁵ L'affichage des bonnes relations entre Denis Cohen et le président d'EDF, François Roussey, favorise ces critiques, qui peuvent aller jusqu'à des accusations de « trahison ». Mais ces dernières restent habituellement cantonnées à l'intérieur de l'organisation. En effet, la thématique de la trahison ne rencontre généralement pas beaucoup de succès auprès des salariés ou des adhérents syndicaux, à l'exception de militants déjà engagés dans une logique de distanciation. L'exemple de l'attitude de la fédération de l'énergie FO est révélatrice de ce point de vue : alors que l'échelon fédéral a mobilisé le sujet de la trahison dans ses prises de positions nationales au cours du processus de négociation sur les retraites, ses équipes militantes au plan local n'y ont eu que rarement recours.

¹⁶ Contribution individuelle de Didier Giraud (Bureau fédéral) de janvier 2003, destinée aux membres de la Commission exécutive fédérale.

¹⁷ Denis Cohen, *Pour un syndicalisme durable*, op. cité, pp. 171-172.